



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi :

«L'impunité, mode de gouvernance au Burundi. »

Période du mois de septembre 2018.

Plan du présent rapport.

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **SITUATION CARCERALE.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

- **INTRODUCTION.**

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à endeuiller le peuple burundais qui aspire à un état de droit.

En effet, la représentation de Pierre NKURUNZIZA à sa propre succession au-delà de ses deux (2) mandats constitutionnels et en violation de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi en avril 2015, a plongé tout le pays dans un cycle infernal de violences. Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

La Commission internationale d'enquête sur le Burundi, dont le mandat vient d'être renouvelé par une résolution adoptée, vendredi 28 septembre 2018, par les États membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, a fait le même constat : la persistance en 2017 et en 2018 des principales violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015, à savoir des exécutions sommaires, des disparitions, y compris forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des tortures et des mauvais traitements, et des violences sexuelles.

Les victimes de ces violations continuent d'être en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie – CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier des Forces nationales de libération d'Agathon Rwaswa et du Mouvement pour la solidarité et la démocratie) ; sympathisants de groupes armés d'opposition ; Burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes ; ou journalistes et membres d'organisations de la société civile.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service de Renseignement associés aux imbonekure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

L'impunité est devenue un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la Cour Pénale Internationale se penche déjà sur le cas du Burundi et a déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violation des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

ACAT s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à chercher au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, **vingt(20)** cas d'assassinats et de disparitions forcées, **vingt et un(21)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **dix-sept(17)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **12** cas de torture, ont pu être Répertoriés.

- **CAS D'ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.**

Les phénomènes d'assassinats et des disparitions forcées deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant la campagne et au-delà même du referendum sur l'amendement de la Constitution.

Le deuxième rapport de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi publié en septembre 2018 vient encore une fois de le confirmer. Le gouvernement tente de dissimuler les cadavres, une nouvelle stratégie de cacher les graves violations perpétrées. Malgré cela, les cas d'assassinats et de disparitions continuent d'être enregistrés car ils n'ont jamais cessé malgré l'appel incessant des ONGs de défense des droits de l'homme.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

1. En date du 02 septembre 2018, une personne connue sous le nom de Clovis NGINGO a été enlevé ce dans la province MURAMVYA par des hommes à bord d'un véhicule à vitres teintées sur la commune KIGANDA en province MURAMVYA, sa famille pointe du doigt les éléments du Service National de Renseignement, et il est introuvable jusqu'à maintenant.
2. En date du 3 septembre 2018, Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert en décomposition sur la sous-colline NUNGA, colline NGANJI, zone RUSENGO, commune et province RUYIGI. Des témoins rapportent que la victime a été décapitée, et la tête placée près du corps par ses bourreaux.
3. En date du 11 septembre 2018, Des individus non identifiés ont assassiné Adidja UWIMANA et son bébé de seulement sept (7) mois dont les corps ont été découverts sur la colline MPARAMBO I, commune RUGOMBO, province CIBITOKÉ. Des témoins rapportent que les deux victimes ont été étranglées. Mme UWIMANA a aussi été déshabillée par ses bourreaux. Aucun suspect n'a été arrêté à ce jour. Les deux victimes ont été assassinées dans le restaurant de Mme UWIMANA où la jeune maman s'était rendue pour préparer des repas.
4. En date du 11 septembre 2018, KABOKO Mathieu, âgé de 41 ans, originaire de la colline KABONGA, Commune NYANZA-LAC est décédé au cachot du commissariat communal de NYANZA-LAC. KABOKO a commencé à vomir du sang avant de mourir vers 21 h. Il était accusé d'escroquerie. Son corps a été transféré à la morgue de l'hôpital de NYANZA-LAC. Avant sa mort, KABOKO avait demandé l'autorisation d'aller se faire soigner, mais les responsables de ce cachot ont refusé de lui accorder cette autorisation. D'après des sources à NYANZA-LAC, KABOKO aurait été tabassé par les policiers et avait beaucoup de traces des coups de bâton sur son corps, d'où ces policiers n'ont pas voulu qu'il se

rende à l'hôpital de peur que l'on constate qu'il a été tabassé. Les membres de sa famille réclament une autopsie pour déterminer la cause de sa mort.

5. En date du 14 septembre 2018, deux(2) corps sans vie en décomposition et non identifiés d'une femme et d'un enfant ont été découverts dans la rivière Ruvyironza aux environs de la Colline RWEZA, commune et province de Gitega. Les présumés auteurs et le motif de ces meurtres ne sont pas encore connus.
6. En date du 15 septembre 2018, un corps d'un homme ligoté a été découvert dans la commune KIBAGO de la province MAKAMBA, ils portaient des traces de tortures et les habitants de cette localité disent n'est pas reconnaître cet homme car son corps était déjà décomposé.
7. En date du 16 septembre 2018, un corps sans vie, d'un jeune homme, non identifié, emballé dans un sac, a été découvert dans un caniveau, au quartier 10 de la zone NGAGARA, commune NTAHANGWA, en Mairie de BUJUMBURA. Son corps avait des blessures au niveau du visage et du bras droit. Sur ses bras, il y'avait des signes qui montrent qu'avant d'être tué, la victime a été ligotée. Le corps a été amené à la morgue par la police. Les présumés auteurs de cet assassinat ne sont pas connus.
8. En date du 18 septembre 2018, sur la colline de BUYUMPU, dans la zone de RUGAZI, commune KABARORE en province de KAYANZA, un responsable des IMBONERAKURE, NGENDAKUMANA Daniel et sa femme ont été tués à leur domicile par un groupe d'homme armés non identifiés. Ces assassins ont décapité NGENDAKUMANA Daniel alias KAYONGWE. La police dit avoir commencé les enquêtes pour que les présumés auteurs de ce double meurtre soient identifiés.
9. En date du 18 septembre 2018, le Caporal-chef HABİYAKARE Jean Claude, alias KIBAJU, natif du site des déplacés de MUSENYI dans la commune de Tangara, province de NGOZI, a été enlevé par des agents du SNR à bord d'un véhicule aux vitres fumées, la victime était venue à Ngozi à la recherche de son petit frère NDUWAYO Prosper, lui aussi disparu, il y a environ trois (3) semaines.
10. En date du 21 septembre 2018 BUBANZA, un corps non identifié d'un homme a été découvert dans la rivière de KIDAHWE, zone et commune BUBANZA. Des habitants indiquent que la victime porte des traces laissant penser à un homicide et qu'elle aurait été ensuite jetée dans la rivière.

11. En date du le 21 septembre 2018, dans la zone, commune et province BUBANZA, un corps sans vie de HAKIZIMANA Fabien, âgé de 42 ans, a été découvert dans la rivière KIDAHWE située sur la colline GIKO. Des habitants indiquent que la victime porte des traces laissant penser à un homicide et qu'elle aurait été ensuite jetée dans la rivière. L'administration locale présente une autre version en disant que l'homme serait tombé du pont enjambant la rivière non loin alors qu'il se trouvait en état d'ivresse.
12. En date du 24 septembre 2018, vers 20 heures, dans la commune de MUGINA, province de CIBITOKÉ, un enfant d'une année et demie connue sous le nom de Julienne IGIRANEZA est mort et trois (3) autres personnes dont ses parents et leur enfant ont été grièvement blessées dans une attaque à la grenade menée au domicile de SHONGONGO Joseph sur la sous colline de NYAMABUYE, colline de RUSHIMABARIMYI, par des individus non encore identifiés, armés de grenades et de machettes.
13. En date du 24 septembre 2018, Mme Berthe NTIRANYIHA (54 ans), résidante de la colline RUZIBA, commune MUGINA, province CIBITOKÉ a été tuée par des individus non identifiés. Des proches rapportent que la victime a été étranglée. La police a annoncé l'arrestation de cinq (5) suspects et indique que cette femme était accusée de sorcellerie. Plusieurs personnes ont déjà été victimes d'assassinats ciblés pour motif de pratiques de sorcellerie selon la police. Ces assassinats pourraient être liés à d'autres motifs au vu du nombre croissant des victimes
14. En date du 26 septembre 2018, aux environs d'une heure, dans la commune de MUGINA, province de CIBITOKÉ, MPAWENAYO Japhet, âgé de 68 ans a été tué dans une attaque à la grenade qui a visé son ménage se trouvant sur la colline de NYAMAKARABO. Une grenade été lancée à l'intérieur à travers la fenêtre et KUBWAYO Japhet a été touché, il est mort sur le champ .Les habitants de la localité demandent aux forces de l'ordre de chercher les criminels et de les traduire en justice. L'administration communale et la police disent que les enquêtes ont déjà commencé.
15. En date du 29 septembre 2018, Une personne connue sous le nom de KABENGERA jean, a été tuée et cinq autres tous militants du parti d'opposition MSD (mouvement pour la solidarité et la démocratie) dont : Gildas, Romeo, Clovis, Claude, Raoul ont été blessées dans une attaque à la grenade au centre de négoce de KABUYENGE commune GISURU de la province de RUYIGI .Les auteurs de cette attaque n'ont pas été identifiées
16. En date du 30 septembre 2018, une jeune fille connue sous le nom de KWIZERA âgée de 30 ans, résidant sur la colline de RUTYAZO, zone MUGONGO, de la commune MUGONGO-MANGA, province BUJUMBURA, a été sauvagement assassinée, après avoir été violée par un groupe des malfaiteurs non identifiées sur la colline MWURA. Quatre personnes ont été arrêtées pour enquêtes. Ils sont au cachot de la commune MUGONGO-MANGA.

17. En date du 30 septembre 2018, sylvain MAGORWA, militant du parti d'opposition FNL de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI, et ancien enseignant à l'école primaire de GIKONKO récemment rentré d'exil en TANZANIE, a été enlevé par le responsable du service national de renseignement a CANKUZO, sa famille a cherché partout dans différent cachots sans succès et craint pour sa sécurité.

- **CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de septembre 2018. En effet, depuis que le processus référendaire, il s'observe, une chasse à l'homme contre les opposants à ce changement de la loi fondamentale qui s'est accentuée dans tout le pays. Cette chasse est conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de traquer les opposants ou supposés opposants au gouvernement actuel. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport **vingt et un(21)**, cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 4 septembre 2018, L'OPP1 Innocent NZIMIYABANDI. Un officier de police qui travaillait à KIRUNDO est incarcéré à la prison centrale de Ngozi. Il est accusé de torture à l'endroit de la population. Les habitants de la ville de KIRUNDO demandent à la justice de ne pas prendre à la légère ce dossier vu que ce n'est pas la première fois que ce dernier affiche un tel comportement et que ce policier soit puni conformément à la loi.
2. En date du 11 septembre 2018, Des agents de la police ont arrêté Isaac NSHIMIRIMANA surnommé SOGO, habitant dans la commune GIHOGAZI, province KARUZI. Des proches rapportent que le jeune homme est un militant du parti d'opposition FNL du député Agathon RWASA et dénoncent une arrestation sans mandat. La police n'a donné aucune explication sur cette arrestation.
3. En date du 19 septembre 2018, Le responsable de la police en commune NYANZA-LAC de la province MAKAMBA a arrêté Dieudonné KINGI, Lambert et Samuel NDAYISHIMIYE au chef-lieu de cette même commune. Des proches rapportent que les deux premiers sont des conducteurs de taxi-motos détenus pour avoir demandé l'état des comptes de l'association des motards pour laquelle ils donnent des contributions. La troisième personne interpellée est victime d'avoir sensibilisé d'autres motards pour venir en soutien à leurs camarades détenus.
4. En date du 19 septembre 2018, dans le secteur RUBIRA, commune de MPANDA, province de BUBANZA, neuf(9) membres de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI dont 5 hommes et 4 femmes ont été arrêtés par la police et les IMBONERAKURE à MURENGEZA. Ils sont accusés de tenir une réunion illégale. Les informations en provenance de ce secteur de

RUBIRA indiquent que ces personnes auraient été battues par le chef des IMBONERAKURE sur la colline de RUBIRA. Il les accusait de collaborer avec les groupes armés. Ils ont été conduits au cachot de la commune de MPANDA. Les habitants de ce secteur demandent que ces personnes soient relâchées car ils n'ont commis aucune faute.

5. En date du 20 septembre 2018, Jean Claude NSABIMANA, déclarant en douanes et agent immobilier a été arrêté vers midi par trois éléments en tenue policière à bord d'un véhicule civil. D'après un témoin, M. NSABIMANA conduisait lorsque le véhicule lui a coupé la priorité aux environs de son bureau situé près de la présidence de la République à ROHERO I, commune MUKAZA en Mairie de Bujumbura sans qu'aucune pièce justifiant son arrestation ne lui soit exhibée.
6. En date du 21 septembre 2018, Sylvain HAVUGIYAREMYE, président de la jeunesse du FNL, fidèle à Agathon RWASA en commune de NYABIHANGA de la province de MWARO et Balthazar BITORWA, militant de cette organisation politique ont été interpellés par l'administrateur communal de NYABIHANGA dans un Bar au chef-lieu de la commune. Les deux militants sont incarcérés au cachot de la police à NYABIHANGA.
7. En date du 23 septembre 2018, dans la zone GATOBO, commune GASHIKANWA, province NGOZI, quatre (4) militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI, dont : RUFYIKIRI François, NDARUSANGIYABANDI Juma, SABIMBONA Ananie et RWASA Gérard, tous résidants sur la colline BUHORO ont été arrêtés par des IMBONERAKURE, en cours de route, lorsqu'ils rentraient après avoir assistés un match de football sur la colline CIHONDA. Ils ont été conduits au cachot de la commune GASHIKANWA. Ils sont accusés par ces IMBONERAKURE de tenir une réunion illégale. Cette coalition indique que tous ces membres sont accusés plutôt du refus d'adhésion au parti CNDD-FDD.
8. En date du 26 septembre 2018, à 22 heures dans la commune de MUHANGA, province de KAYANZA, un enseignant, militant du FNL pro-RWASA, connu sous le nom de BIGURA Leonard, a été interpellé à son domicile sur la colline de MUHANGA, par le président provincial du parti CNDD-FDD, HABIMANA Ferdinand. Selon un témoin, le président du CNDD-FDD à KAYANZA est venu en personne pour arrêter ce militant du FNL. Les responsables du FNL dénoncent un harcèlement politique et de multiples violations graves à l'endroit de leurs militants.
9. En date du 26 septembre 2018, Pascal GIRUKWISHAKA et Ézéchiél, tous membres du FNL et fidèles d'Agathon RWASA ont été arrêtés et détenus par des IMBONERAKURE (jeunesse du CNDD-FDD) sur la colline BUHORO, zone de GATOBO de la commune GASHIKANWA province de NGOZI.» Ils sont tombés dans un groupe de 12 IMBONERAKURE dirigés par leur chef collinaire, ainsi que le responsable collinaire du CNDD-FDD", raconte notre source. La même source précise qu'après leur arrestation, ils ont été détenus à l'ECOFO (École Fondamentale) BUHORO II, avant d'être conduits ce matin au cachot de la commune

10. En date du 27 septembre 2018, HACIMANA Alexis, un militant du MSD, dans la commune de MATONGO, province de KAYANZA, a été arrêté par la police à NYAMIRAMBO au moment où il descendait à Bujumbura pour rendre visite sa famille qui réside actuellement à Bujumbura. HACIMANA Alexis est un enseignant au Lycée communal de MATONGO. Il a été conduit au cachot de la commune de MATONGO. Le motif de cette arrestation ne lui a pas été communiqué. Les représentants du MSD dénoncent un harcèlement politique et demandent la libération de leur militant,
11. En date du 27 septembre 2018, NSABIMANA Elie, un militant du Parti de l'opposition SAHWANYA -FRODEBU et enseignant à l'Ecole Fondamentale(ECOFO) de RYAKABAMBA II dans commune MATONGO, Province de KAYANZA, a été arrêtée au centre BANDAGA par le vice-président du parti CNDD-FDD en province de KAYANZA, connu sous le nom de BAZIRA Mathieu en collaboration avec la police et des IMBONERAKURE. Il a été conduit au cachot de la documentation à KAYANZA.

- **SITUATION CARCERALE.**

En plus des violations ci-avant relatives à l'arrestation et à la détention illégales, ACAT - BURUNDI a pu documenter au cours de ce mois de septembre 2018 des violations commises sur les détenus dans les maisons d'arrêts et a constaté qu'un traitement spécial est réservé aux détenus poursuivis pour des infractions à caractère politiques.

En effet, cette catégorie de détenus subit des traitements inhumains et dégradants par leurs pairs IMBONERAKURE sous l'œil complice de l'administration pénitentiaire. Ils sont tabassés au su et au vu de l'administration par les IMBONERAKURE ou encore mis au cachot par décision arbitraire de ces mêmes individus. Les cas ci-après illustrent cette situation :

- En date du 06 septembre 2018, COYITUNGIYE Benjamin alias MWAMI détenu à la prison centrale de MPIMBA a été arrêté et conduit dans l'isolement par ses pairs détenus de la ligue des jeunes IMBONERAKURE. Il a été accusé à tort de rendre visite à Nathal NDAYONGEJE, un responsable du Parti de l'opposition MSD qui est toujours détenu en isolement.
- En date du 06 septembre 2018, un certain NIYOYITUNGIRA détenu à la prison de MPIMBA, a été arrêté et conduit dans un endroit communément appelé KW'ISOKO (marché). Il est accusé d'insulter les agents de sécurité et ceux-ci sont des membres de la ligue des jeunes IMBONERAKURE.

- En date du 15 septembre 2018, dans la prison centrale de MPIMBA, NDAYIZEYE Innocent un ancien membre des forces armées burundaise a été arrêté par ses pairs prisonniers du comité de sécurité et placé en isolement pour avoir refusé de participer dans l'instruction militaire des IMBONERAKURE.
- En date du 18 septembre 2018, Major NIMPAYE Joseph et NDIHOKUBWAYO Thierry ont été arrêtés et conduits dans la chambre de correction. Ils étaient accusés d'organiser les autres prisonniers pour le mouvement de grève organisé par les prisonniers qui ont déjà purgé leurs peines mais qui restent sous les verrous.
- En date du 21 septembre 2018, NDIKUMAGENGE Jean Bosco alias RURONONA a été tabassé par un IMBONERAKURE et agent de sécurité de la prison de MPIMBA du nom de Abdoul.
- En date du 25 septembre 2018, une fouille perquisition a été opérée par les imbonerakure membre du comité de sécurité sous la supervision de MINANI Prosper chez les détenus poursuivis pour des infractions à caractère politique. Ils voulaient les dérober des téléphones mobiles.

A côté de ces cas de traitements inhumains et dégradants, cette catégorie de prisonniers n'est pas autorisée à se faire soigner à l'extérieur de la prison ; ce qui cause de graves conséquences y compris la mort surtout dans cette période où le Comité International de la Croix Rouge (CICR) ne vient plus en aide aux prisonniers.

ACAT BURUNDI ne manquerait quand même pas à saluer la mesure prise par la Direction de la Prison de GITEGA qui a autorisé le Général Cyril NDAYIRUKIYE de sortir de la prison pour subir des soins de santé à l'extérieur de la prison.

A part les mauvais traitements dont sont victimes les détenus, il s'observe toujours dans les établissements pénitentiaires une surpopulation carcérale ce qui rendent les conditions de détention très déplorables. L'autre constat est que le nombre de prévenus est largement supérieur au nombre de condamnés ce qui prouve à suffisance l'absence de diligence dans le traitement des dossiers pénaux de la part de l'appareil judiciaire burundais. Le tableau ci – dessous illustre les données ci – avant fournies :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en Pourcentage
MURAMVYA	100	741	349	402	741%
MPIMBA	800	3605	1927	1678	450.625%
RUMONGE	800	1217	808	343 et 66mineurs	152.12%
GITEGA	400	1158	646	512	289.5%

- **CAS D'ATTEINTE S A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnés dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, font la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils se sont arrogés le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de tortures sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi **dix-sept(17)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **douze(12)** torturés, ont été recensés durant ce mois de septembre 2018.

- **TORTURE.**

1. En date du 6 septembre 2018, des jeunes IMBONERAKURE ont agressé et tabassé Paul NDINZEMENSHI et Bonne Année MIBURO résidants sur la colline NYABUBUYE, zone NGOMA, commune MURWI, province CIBITOKÉ. Des proches rapportent que les victimes ont été interceptées par ces IMBONERAKURE effectuant des patrouilles nocturnes, qui les ont tabassés en leur interdisant de circuler le soir et la nuit. Les auteurs des coups n'ont pas été poursuivis, bien que les familles des victimes aient porté plainte auprès de la police.
2. En date du 7 septembre 2018, un groupe d'IMBONERAKURE ont violemment agressé Bosco RWANDANGA, son frère Evariste MANIRAKIZA, Claver MIBURO, Marie Rose UWIZEYIMANA et d'autres amis en leur compagnie sur la colline GITARO, commune

KIREMBA, province NGOZI. Des témoins rapportent que les IMBONERAKURE ont encerclés les victimes avant de les tabasser. Cette agression, a entraîné l'hospitalisation des personnes battues. Ces dernières sont victimes de leur appartenance politique au parti FNL du député Agathon RWASA. Deux des victimes sont également des élus collinaires locaux. La police n'a interpellé aucun des présumés agresseurs à ce jour, et se rend complice de ces derniers pour avoir incarcéré certaines des victimes des coups et blessures au lieu d'interpeller les auteurs de l'agression.

3. En date du 10 septembre 2018, Des IMBONERAKURE, ont tabassé un jeune homme surnommé One sur la colline SHEMBE, zone MUZYE, commune GIHARO, province RUTANA. Des proches rapportent qu'il s'est disputé avec trois jeunes du parti au pouvoir, qui lui reprochaient son appartenance au parti politique d'opposition FNL du député Agathon RWASA. La victime a cependant pu identifier ses agresseurs. Il s'agit de MWARABU, Daniel et MUDURI en complicité des agents de la police qui en plus des coups subit, l'ont détenu durant quelques heures, tout en laissant libre les auteurs des coups.
4. En date du 16 septembre 2018, Elias YAMUREMYE vice-président communal de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI dans la commune de MUGINA a été sauvagement battu par des IMBONERAKURE, connus sous les noms de : Augustin NKURIKIYE, Nestor NZOKIRANTEVYE et Paul. Des sources proches du dossier indiquent que M. YAMUREMYE a été appelé par Alexis NIBIZI, secrétaire exécutif communal du CNDD-FDD avant d'ordonner à ses compagnons à le tabasser pour le simple motif qu'il a refusé d'adhérer au parti au pouvoir. Pour le moment, il reçoit des soins.
5. En date du 21 septembre 2018, l'Adjudant, NDAYIKUNDA Léonce, du camp GMES (Groupement Militaire de l'Ecole Supérieure), a été tabassé par des IMBONERAKURE. Cela s'est passé à la 2ème Avenue dans la zone de MUSAGA, Commune MUHA, en Mairie de Bujumbura. Ce militaire est allé voir une dame qui lui doit une somme d'argent. Arrivé chez elle, celle-ci a appelé des IMBONERAKURE pour venir lui débarrasser de cet homme. Sans tarder, ils sont venus et ont battu cet Adjudant. Il a été secouru par ses collègues du camp MUHA quand ces IMBONERAKURE voulaient le conduire au cachot de la zone MUSAGA.
6. En date du 23 septembre 2018, vers 19 heures, dans la commune de GASHIKANWA, province de NGOZI, MUKESHIMANA Aïcha a été tabassée par des IMBONERAKURE, sur la colline BUTAGANDA au moment où elle venait demandé à une personne de lui rembourser son argent. La victime demande que ces IMBONERAKURE soient arrêtés et punis conformément à la loi.

7. En date du 26 septembre 2018, Des **IMBONERAKURE** ont tabassé Révérien MIBURO et Moise NDUWIMANA sur la colline NYAKIBABI, commune MARANGARA, province NGOZI (nord du pays) le. Des témoins rapportent que les deux victimes sont des militants actifs du parti d'opposition FNL du député Agathon RWASA.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES.**

1. En date du 02 septembre 2018, dans le quartier MUREMERA, dans l'endroit connu sous le nom de Ferme en province de Ngozi, deux (2) personnes, un homme qui s'appelle Elvis et une femme épouse d'un certain BUTOYI de ce même quartier ont été grièvement blessées par un groupe de gens armés non identifiés. L'homme a été blessé au niveau de la jambe et la femme a été blessée au niveau du ventre. Les deux victimes ont été conduites à l'Hôpital de Ngozi pour des soins. Trois personnes dont HABIMANA Maurice, un enseignant au Lycée Communal de RUHORORO, Xavier ; un enseignant à l'Ecole Fondamentale de MAKABA et Claude un enseignant au Lycée de RUSHUNWE ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête. Des habitants de cette localité soupçonnent plutôt les **IMBONERAKURE** comme présumés auteurs de ces forfaits car ce sont eux qui passent des nuits à faire des rondes et demandent avec insistance des enquêtés afin de connaître les vrais auteurs.
2. En date du 16 septembre 2018, dans la commune de GISURU, province de RUYIGI, une septuagénaire du nom de KIRAGA Pauline a été poignardée par des malfaiteurs inconnus à son domicile, situé sur la colline de MUNYINYA. Elle a été touchée au niveau du coup. L'administration collinaire indique que les enquêtes sont en cours d'exécution pour identifier les auteurs de l'attaque.
3. En date du 17 septembre 2018, Daniel MUBAJI et sa femme ont été gravement blessés dans une attaque à la grenade par des inconnus à leur domicile situé sur la colline NYABIGABIRO, commune de GISURU, province de RUYIGI. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

• **AUTRES VIOLATIONS.**

➤ **Cas de persécution.**

Les familles des membres du parti UPD ZIGAMIBANGA arrêtées en date du 23 août 2018 à MAKAMBA sont persécutées par l'administration locale et les **IMBONERAKURE**. Elles sont surveillées jour et nuit. Ces familles sont accusées de soutenir les malfaiteurs car elles se sont rendues chez le Gouverneur et chez le procureur pour demander où se trouvent les leurs. Rappelons que 5 des 10 membres de l'UPD arrêtés et conduits au SNR à Bujumbura restent introuvables jusqu'à maintenant. Leurs familles n'ont aucune nouvelle de ces personnes arrêtées.

Cas de violation du domicile

En date du 28 septembre 2018, Le ménage d'un certain king militant du FNL aile d'Agathon RWASA de la colline NTEKO, zone NGORO en commune GATARA en province de KAYANZA fait objet de fouille perquisition sans la présence du propriétaire. Selon une source locale, un grand nombre d'IMBONERAKURE étaient présents:" Beaucoup de jeunes du parti au pouvoir ont accompagné leur responsable du nom de Gaspard ainsi qu'un officier de police Judiciaire. Ils ont ciblé la maison de M. King et s'y sont introduit sans lui". Un habitant de cette localité craint que cette intrusion en l'absence du propriétaire ait permis l'introduction d'armes dans le but de l'accuser de détention illégale d'armes. La police n'a pas annoncé les raisons de cette fouille ni une quelconque saisie. Les membres de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI dénoncent un harcèlement politique contre leurs militants.

➤ **Cas d'intimidation.**

1. En date du 19 septembre 2018, Fabien MIBURO, Joseph KANGOYE, Melchiade SINDAYIGAYA et KARIMUNDA vivent dans une peur panique à Jani, en commune de GASORWE de la MUYINGA. Ils sont qualifiés de "traîtres" par les IMBONERAKURE de cette localité pour avoir porté plainte auprès des instances judiciaires. Les quatre, tous militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI ont subi des traitements inhumains de la part des IMBONERAKURE, fin août. Un d'entre eux a eu le bras cassé.
2. En date du 19 septembre 2018, Les IMBONERAKURE en sport de masse entonnent des chants de victoire, chants accentués quand ils arrivent près des maisons des militants de l'opposition à Jani et sur d'autres collines proches en zone de BWASARE, signale une source locale. "Attention à l'aigle, on ne le provoque pas sous peine de se voir dévoré", scandaient les jeunes vers 19h dans les rues du centre de négoce de BWASARE. Ces chants font peur aux militants de l'opposition convaincus qu'une fois victimes d'agressions, ils seront soumis au silence face à l'inaction des instances habilités.
3. En date du 28 septembre 2018, des tracts non signés, menaçant de morts et qui visent six (6) habitants de la colline ZINA, zone BUVYUKO, commune et province BUBANZA dont : de Léopold, Pontien, Yolande, MBUBUSI, MUKURI et Térance ont été proférés. Les auteurs de ces tracts et menaces n'ont pas été identifiés.

• **CONCLUSION.**

Comme nous l'avons toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

L'appareil judiciaire s'avère également impuissant face aux nombreux cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales opérées par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

• **RECOMMANDATIONS.**

✓ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- Mettre fin à cette campagne de terreur et d'intimidation dirigée contre ceux dont il soupçonne d'avoir enseigné ou voté **non** au récent referendum sur la révision de la constitution du 17 mai 2018.
- Mettre fin à l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme quels que soient leurs fonctions ou leur appartenance politique.

✓ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

- De s'impliquer davantage dans la recherche des solutions de sortie de la crise politique du Burundi.
- De prendre des mesures qui s'imposent pour protéger les réfugiés burundais qui sont menacés par la présence des IMBONERAKURE dans les camps de réfugiés.

✓ **A la communauté Internationale :**

- User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à fléchir et à restaurer la constitution de 2005, la seule issue d'un consensus de l'accord d'ARUSHA, lequel accord a démontré son rôle incontestable d'unificateur du peuple burundais.
- De prendre des mesures urgentes de protection de la population burundaise contre les crimes contre l'humanité perpétrés par le gouvernement.

.....FIN.....